



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple. Un But. Une Foi.

*Ministère de la Santé
et de l'Action sociale*

*Agence sénégalaise de
Règlementation pharmaceutique*

Le Directeur Général

00001455

N° _____ MSAS/ARP/DAJ/SRP

18 FEV 2024

NOTE D'INFORMATION

Objet : Désignation de pharmacien responsable au sein des établissements pharmaceutiques industriels et de distribution en gros.

Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux et pharmaciens responsables des établissements pharmaceutiques industriels et de distribution en gros

En application de la loi n° 2023-06 du 13 juin 2023 relative aux médicaments, aux autres produits de santé et à la pharmacie, il est demandé aux directeurs généraux des établissements industriels et de distribution en gros de transmettre à l'Agence sénégalaise de Règlementation pharmaceutique (ARP), sous huitaine, à compter de la signature de la présente note d'information, une copie de l'acte portant désignation du pharmacien responsable de leur établissement.

En effet, aux termes du décret n° 2023-2421 du 27 décembre 2023 fixant les conditions de création, d'exploitation et de fonctionnement des établissements pharmaceutiques, le pharmacien responsable doit détenir une autorisation d'exercer cette mission.

Ainsi, les pharmaciens n'ayant pas encore leur autorisation d'exercer en qualité de pharmacien responsable, doivent déposer un dossier de demande au plus tard le 19 mars 2024.

La composition du dossier est définie par la décision n°2350/MSAS/ARP/DIAJ/SRP du 24 avril 2023 fixant le format du dossier de demande de création d'un établissement pharmaceutique, disponible sur le site de l'ARP www.arp.sn.

Il est aussi rappelé que le pharmacien responsable doit exercer pleinement, au sein de l'établissement pharmaceutique, les fonctions et attributions qui lui sont confiées conformément aux dispositions des articles 52 à 62 du décret précité. Il est le garant de la qualité du médicament et de la sécurité du patient.

J'attache du prix à l'application correcte de la présente circulaire.

Agence sénégalaise de Règlementation pharmaceutique
Rue A X Rue 6 Point E - Résidence Mississipp / Dakar - Sénégal

<http://www.arp.sn> - mail: contact@arp.sn

